

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

Berger  
Leviallt

ID : 039-243900420-20250707-101\_2025-DE

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 07 juillet 2025

### Date de convocation

25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 07 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chatelay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

### Budget annexe Office de tourisme intercommunal N°101/2025

#### Présents

##### Nombre de membres

40

##### Présents

37

##### Représentés

1

##### Excusés

2

##### Votants

38

**Mesdames** Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mme Desarbres, M. Besia (procuration à M. Bigueur).

**Absents** M. Baton.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2025 décidant la création d'un Office de tourisme intercommunal sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, gérée par un conseil d'exploitation,

Vu les statuts de la régie administrative approuvés par la même délibération,

Vu la délibération instituant la création d'un budget annexe « Office de tourisme » selon la nomenclature M57,

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation réuni le 19 mai 2025 sur le projet de budget annexe pour l'exercice 2025,

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 50 000€, dont :

- Section de fonctionnement : 42 300€,
- Section d'investissement : 7 700€,

Considérant que cet équilibre est assuré notamment par une subvention d'équilibre versée par le budget principal,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe « Office de tourisme intercommunal », tel que présenté ci-dessous :

<b>Budget primitif annexe OT 2025</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>50 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>50 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 300</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 300</b>
011 - Charges à caractère général	10 800	75 - Autres produits de gestion courante	42 300
012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 000		
023 - Virement à la section d'investissement	6 500		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>7 700</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>7 700</b>
21 - Immobilisations corporelles	7 700	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 500
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 200

- Prend acte que ce budget est financé partiellement par une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Gérard Poulin**  
**Secrétaire de séance**

